

Image not found or type unknown



Que ma fille habite chez moi

Par **Delotte amandine**, le **18/10/2017** à **17:14**

Bonjour ça serait pour savoir si Ma fille âgée de 15ans pourraient-elles alors venir habiter chez moi car ça ne va plus entre sa. Mere et Elle Est-ce que la gendarmerie accepterais qu'elle vienne vivre chez moi temps que le jugement arrive ? Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **18/10/2017** à **23:56**

Bsr

Une enfant de 15 ans peut être entendue par le juge

Impossible de vous répondre sans plus de détails.

De quel jugement parlez vous... divorce ?